

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DDCT 8** Subvention (10 000 euros) à l'association le Refuge au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-e-s et trans (LGBT).

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à une association,

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association nationale Le Refuge (18524) pour leur action dans leur local d'accueil de jour (2019\_00697).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 10 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, chapitre 933, sur la nature 65748, au titre des LGBT du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**